

DIES ACADEMICUS 5 NOVEMBRE 2005

DOSSIER DE PRESSE



Salutations et intervention du professeur Alfred Strohmeier Recteur de l'Université de Neuchâtel	Pages 3 - 4
Allocution de M. Charles Kleiber Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche « La Suisse, pays de la connaissance ? »	Pages 5 - 10
Allocution de Mme Sylvie Perrinjaquet Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports « L'Université : le risque de la liberté »	Pages 11 - 15
Propos de Mme Michèle Berger-Wildhaber Présidente du Conseil de l'Université « Parmi les autorités centrales de l'Université : le Conseil de l'Université »	Pages 16 - 20
Propos de M. Baptiste Hurni, étudiant http://draco.unine.ch/documentmanager/files/autre/manifsacademiques/da05_hurni.pdf	
Collation de doctorats honoris causa M. Pierre Gresser Faculté des lettres et sciences humaines	Pages 21 - 22
M. Oystein Fischer M. Hans-Joachim Güntherodt Faculté des sciences	Pages 23 - 25
M. Christian Gouriéroux Faculté des sciences économiques	Pages 26 - 27
M. Eric Junod Faculté de théologie	Page 28
Présentation du « Trio for Two »	Pages 29 - 30



Salutations et intervention du professeur Alfred Strohmeier

Recteur de l'Université de Neuchâtel



Seule la version orale du 5 novembre 2005 fait foi

Mesdames, Messieurs, chers amis de l'Université,

Lors du Dies de l'année passée, j'ai eu l'occasion d'exposer quelques considérations sur les principes à respecter pour garantir la qualité des activités déployées par une université. Ces idées ont été reprises dans le plan d'intentions et y ont été traduites par un plan d'actions. Dans ce document de planification stratégique, l'Université a écrit ce qu'elle voulait faire. Le Conseil d'Etat, et sur sa recommandation le Grand Conseil, ont ensuite donné à l'Université un mandat d'objectifs, disant ainsi ce que celle-ci devait faire. Avec satisfaction, nous avons pu constater que le mandat d'objectifs était quasiment identique au plan d'intentions.

En réalisant le mandat d'objectifs, l'Université s'adaptera aux nouveaux défis et aux conditions cadre en rapide évolution.

Et je tiens à le réaffirmer bien haut devant cette noble assemblée : le but du mandat d'objectifs c'est la survie de notre alma mater. Le souci constant du rectorat c'est la défense du bien général. Parfois aux dépens d'intérêts particuliers. Ce qui explique que certaines décisions aient fait grand bruit.

Mais pour mener à bien ce mandat d'objectifs, l'Université a besoin de moyens supplémentaires. Pour continuer de recevoir des subventions fédérales, elle doit mettre en place un système d'assurance qualité. L'organisation des études selon la déclaration de Bologne conduit l'Université à inscrire les étudiants deux fois, plutôt qu'une, et à leur délivrer deux titres plutôt qu'un. Et bien sûr, l'offre d'enseignements est augmentée par l'introduction d'une année supplémentaire. Le cadre financier du mandat d'objectifs prévoit donc un accroissement de CHF 5 millions à l'horizon 2008 pour ces deux tâches.

La question qui se pose donc est celle-ci : L'Etat donnera-t-il à l'Université les moyens nécessaires pour réaliser le mandat d'objectifs ? Sept mois seulement après son adoption, les signes ne sont pas encourageants, ou pour parler franchement, ils sont carrément alarmants. Nous aimerions saisir l'occasion du Dies pour rappeler aux autorités qu'il n'est pas possible de changer trop brutalement et trop fréquemment le cap d'un paquebot. Et l'Université en est un, car pour former un étudiant, il faut 5 ans !

Une année a passé depuis l'entrée en service du nouveau rectorat. Un tour d'horizon et un bref bilan s'imposent donc. Plutôt que de le dire, nous avons préféré le faire en images. D'autant plus que des images sont un moyen bien plus adéquat pour dépeindre les multiples facettes de l'Université, et peut-être certains de ses rêves!

Place donc à l'image, en attendant les réponses politiques aux questions universitaires.

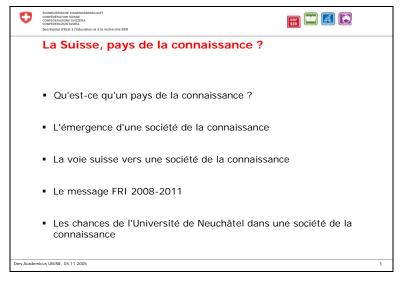


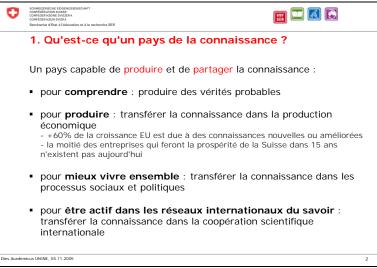
Allocution de M. Charles Kleiber Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche

« La Suisse, pays de la connaissance ? »



Seule la version orale du 5 novembre 2005 fait foi











SCHWEIZERISCHE EDGENOSSENSCHAFT
CONFÉDERATION SUBSE
CONFEDERATION SUZIERA
CONFEDERAZIONE SUZIERA
Secrétariat d'Étatá à l'éducation et à la recherche SER

Dies Academicus UNINE, 05.11.2005



Principes (1)

- La Confédération et les cantons délèguent à une instance commune (CUS+) les compétences minimales, nécessaires et suffisantes pour piloter l'espace suisse des Hautes Ecoles (fédéralisme des espaces nationaux)
- Les 4 compétences nécessaires et suffisantes sont :
 - la définition de la structure des études (c.f. Bologne)
 - la définition des règles d'assurance de qualité et d'accréditation
 - la planification stratégique pour les activités les plus coûteuses (nouveau)
 - les principes de financement, y compris bourses, prêts, taxes (nouveau)

Dies Academicus UNINE, 05.11.2005



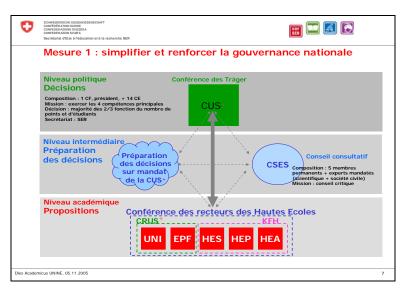


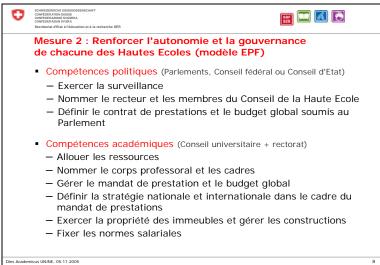
Principes (2)

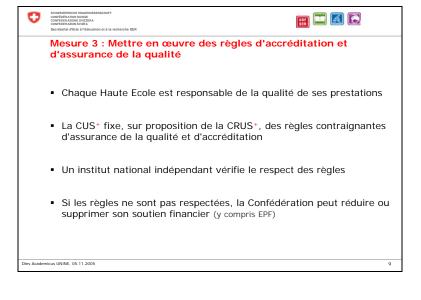
- La CUS⁺ prend des décisions dans ces 4 domaines
- Si une Haute Ecole ne les accepte pas, les subventions de la Confédération sont réduites ou supprimées (y compris EPF)
- Si la CUS⁺ ne trouve pas d'accord sur ces 4 compétences, la Confédération peut décider au niveau de la loi (Parlement)
- Légitimité démocratique :
 - un article constitutionnel
 - une loi-cadre fédérale
 - un concordat
 - une convention de coopération
 - des lois universitaires cantonales

es Academicus UNINE, 05.11.2005















Mesure 4 : Unifier et simplifier les règles de financement des prestations et des résultats

- Un budget global réparti librement par le rectorat
- 3 ou 4 coûts standards par étudiants sont définis pour l'ensemble des disciplines des Hautes Ecoles (les ressources suivent les étudiants)
- La convention intercantonale et la subvention de base sont fondées sur ces coûts standards
- Les Träger financent librement une contribution complémentaire en fonction de leurs objectifs et de leur capacité économique
- La Confédération finance un overhead de 20% sur les projets du FNS et de la CTI
- La Confédération finance des contributions liées à des projets en fonction de la planification stratégique

lies Academicus UNINE, 05.11.2005







Mesure 5 : Renforcer la coopération entre Hautes Ecoles et améliorer la répartition des tâches

- Chaque Haute Ecole définit son plan de développement
- Sur cette base, la CUS+ définit des directives contraignantes dans les domaines coûteux (sciences naturelles + médecines) et des normes de masse critique
- Après concertation avec la CUS+, le Conseil fédéral demande au Parlement les ressources nécessaires pour réaliser le plan stratégique national (sanction positive)
- Si une Haute Ecole ne respecte pas les décisions contraignantes de la CUS+, les subventions fédérales peuvent être réduites ou supprimées (sanction négative)
- Si la Confédération et les cantons ne trouvent pas d'accord sur le plan stratégique dans les domaines coûteux, le Conseil fédéral propose au Parlement une décision spécifique

cus UNINE, 05.11.2005









Mesure 6 : des conditions de subventionnement restrictives

Pour avoir droit aux subventions fédérales, les Hautes Ecoles doivent remplir 4 conditions :

- correspondre à un besoin
- être accréditées
- bénéficier de l'autonomie nécessaire
- bénéficier d'une gouvernance forte











Allocution de Mme Sylvie Perrinjaquet

Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports

« L'Université : le risque de la liberté »



Seule la version orale du 5 novembre 2005 fait foi

Monsieur le président du Grand Conseil,
Monsieur le Secrétaire d'État,
Madame la présidente du Conseil de l'Université,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités communales,
Monsieur le recteur,
Mesdames et Messieurs les professeurs,
Messieurs les docteurs honoris causa,
Mesdames et Messieurs,

1. *Université* et *Politique* : un couple turbulent

Les mondes de l'Université et du politique entretiennent une relation subtile. Toute faite de complicité et de paradoxes. Marquée de questions et de réponses, qui se croisent et s'entremêlent, qui s'entrechoquent et se nient, qui se correspondent parfois dans une étonnante - et bienfaisante – harmonie, mais qui peuvent aussi s'étouffer dans des turbulences imprévues.

Même si le temps de cette intervention nous est compté, **affirmons** ici quelques-uns des **principes** qui lient ce couple étonnant, emblématique et nécessaire.

D'un côté,

L'Université est un lieu de questionnement (singulier !) et de questions (plurielles !). L'Université **se veut** un lieu de liberté, ce que tout le monde lui jalouse.

De l'autre côté,

Le politique essaie de donner des contours à la réalité et de fournir des réponses. Le politique se débat dans un espace de contraintes que personne ne songe lui envier.

La première comme le second, dans un souci commun du bien public, mais dans un traitement différent des nuances, sont condamnés:

- à dire oui dans la lucidité.
- à *dire non* avec courage.

Entre accords et refus, entre liberté et contraintes, il y a toute la mesure du vécu et du concret, tous les risques des adhésions et des compromissions.

Essayons de nous entendre, du moins de nous faire comprendre.



2. La liberté de l'Université

Nous croyons à la liberté académique et à l'autonomie de l'Université.

Ces valeurs sont nécessaires, qu'on les prenne pour **des idéaux,** qu'on les situe dans l'espace **des rêves** ou, plus pragmatiquement, qu'on les inscrive dans les nouvelles théories de la **gestion publique!**

Cette liberté et cette autonomie sont incontournables. Mais **elles coûtent.** Même si le sens donné à ces mots peut varier dans les cercles concernés, il faudra donner aux Université **les moyens des missions** que supposent ces notions.

Les autorités sont donc en train de redessiner le paysage des hautes écoles suisses pour la fin de la présente décennie. Elles le font dans l'esprit de contrats de confiance, plus particulièrement de *conventions de prestations* ou de *mandats d'objectifs* liés à des **enveloppes budgétaires** et à des **plans financiers contraignants**. Les collectivités publiques s'engagent ainsi à la hauteur des projets universitaires, soigneusement pensés et issus de la communauté universitaire elle-même.

C'est dans cette logique que, sur proposition du Conseil d'État, le Grand Conseil a ratifié le *Mandat d'objectifs* fondé sur le *Plan d'intentions* élaboré par le rectorat. La décision prise en mars dernier fonde la **première expérience** de ce mode de gestion stratégique de notre haute école dans le respect de son autonomie et dans les limites économiques de ce pays.

Cette démarche est d'autant plus nécessaire qu'elle s'inscrit dans un **contexte de concurrence** nationale et internationale. D'ailleurs, les recteurs des hautes écoles le savent bien: *la concurrence implique l'autonomie des acteurs*. Même si un cadre institutionnel doit être fixé, même si les portefeuilles des enseignements et des domaines de recherche doivent être négociés, chaque partenaire doit pouvoir être **autonome dans les secteurs qui sont les siens.**

Ceci suppose que les organes et collectivités responsables doivent commencer par **dire juridiquement** cette autonomie et cette liberté académiques. La Loi sur l'Université de Neuchâtel (2002) le stipule effectivement (art. 3) en ne lui fixant de limite que la loi et en la laissant édicter ses **règlements internes** et décider de **l'affectation de ses ressources.**

Notre canton s'en tient donc au **pilotage politique** de son Université. Il délègue l'ensemble de l'opérationnel à la direction de l'Alma Mater. Pour des raisons d'efficacité. Parce que le monde a changé, même si tout le monde n'a pas encore pris la mesure du changement. Par exemple dans le rôle et le statut des institutions académiques.

Si on veut prôner la concurrence comme facteur de développement et condition première de dynamisme, il faut que la situation de départ des acteurs soit identique. Car la liberté qu'on réclame pour soi doit être reconnue aux autres. Sinon on se retrouvera avec des partenaires disqualifiés avant même d'avoir commencé la partie.

Or nous sommes bel et bien, dès maintenant et selon les projets de future loi sur les hautes écoles, dans une démarche de concurrence. L'Université de Neuchâtel aura fort à faire pour jouer pleinement son rôle. Sa force est de le savoir.



La liberté académique est **plus nécessaire que jamais**. Car c'est en elle que naissent les idées neuves. Les modèles tout faits / bien faits ne conduisent qu'aux schémas de pensée et aux recettes. L'imaginaire, l'invention, la créativité ne peuvent s'accommoder de costumes prétaillés. Qu'on ne s'y méprenne pas: les toges de ce jour sont des symboles, non des uniformes, et nous en acceptons les valeurs dont elles sont porteuses.

Enfin et au **plan des contenus**, la liberté académique est primordiale. Le respect de la loi s'impose, évidemment, puisque l'Université ne saurait être un État dans l'État. Mais, dans ce cadre-là, démocratique et égal, il faut que l'Université puisse 'être libre intellectuellement, scientifiquement, éthiquement.

A cette condition, la confiance donnée produira un "retour sur investissement" pour les autorités qui gèrent les difficultés du quotidien. L'Université deviendra, pour le politique, le ferment d'idées, le lieu bouillonnant où pourront s'élaborer certaines réponses aux questions auxquelles sont confrontées les autorités en charge de leur haute école.

Nous avons besoin que l'Université soit libre.

3. Les exigences de la liberté

Mais la liberté oblige.

La liberté oblige à prendre des responsabilités, à faire des choix, à rendre des comptes.

Prendre ses responsabilités. En étant doté d'une **direction forte** et pleinement investie des pouvoirs stratégiques, administratifs et financiers dont elle a besoin pour accomplir le mandat qui lui est confié, l'Université **doit s'assumer**.

Cela exige une **gestion lucide et précise** dans le cadre convenu du *Mandat d'objectifs* afin que les chercheurs puissent recevoir les moyens de leurs objectifs, afin que les étudiants et les professeurs trouvent ici des conditions optimales dans le secteur de l'enseignement. Cela suppose **une communauté consciente** de ses devoirs à l'égard de la collectivité, au plan économique, certes, mais également au niveau scientifique et dans le domaine éthique qui lui lié: la responsabilité morale et sociale des scientifiques est ici engagée.

Faire des choix, qui s'annoncent de plus en plus difficiles, de plus en plus dramatiques, donc impopulaires. Car l'espace auquel nous appartenons est trop petit pour prétendre faire (ou continuer de faire) tout ce qui pourrait être attendu d'une Université généraliste.

La coordination - quoique antithétique de la concurrence! - impose des regroupements et des collaborations. Il faut désormais se soumettre à l'évidence: la dispersion des moyens n'est tout simplement plus possible. Dans cette perspective, les partenariats doivent être conçus - et reçus - comme des opérations de sauvegarde et non comme des abandons ou, pire, comme des trahisons.

Rendre des comptes aux autorités de tutelle et aux organes de contrôle institués par la loi. Rien à voir avec la pusillanimité. Juste un acte de loyauté à l'égard de la communauté dans laquelle s'inscrit la haute école comme temple du savoir et creuset de l'innovation.



Ces comptes se mesureront à l'aune des responsabilités prises, non seulement en termes de moyens engagés et d'obligation de résultats, mais aussi en termes de valeurs éthiques et sociales.

4. Au risque de la liberté

La liberté, qui n'est pas sans exigence, n'est donc pas sans risque non plus.

On peut même dire que le risque constitue le prix de la liberté, probablement son coût aussi.

Tous les débats qui se font actuellement, dans le canton et en Suisse sur l'avenir des hautes écoles, s'inscrivent dans la gestion du risque.

Plus rien ne va de soi. Les objectifs des uns ne sont pas ceux de tous. Dans une période de difficultés financières capitales, le sens de l'essentiel s'aiguise, non comme un fer de lance – qui nous donnerait une certaine force - , mais comme une herse aux multiples lames ... qui serait dévastatrice si on ne prenait garde à limiter la surface de coupe !

L'Université prend des risques en revendiquant sa liberté. Celui d'être incomprise, non suivie, insuffisamment aidée et aimée. Celui de la confrontation à la dure réalité et aux fluctuations d'enveloppe budgétaire. Car elle non plus n'est pas à l'abri de se voir enlever une partie des moyens dont elle a besoin pour être ce qu'elle veut être. Elle devra puiser dans ses forces d'invention pour surmonter la crise, même si elle peut compter sur la bienveillance des autorités.

Nous aurons en effet à nous battre pour que l'Université puisse demeurer **ce qu'elle doit être**: un des derniers lieux où la pensée s'épanouit, où l'esprit critique peut construire des pans de vérité, où l'innovation a des chances de surgir et de s'épanouir. Bref, où l'avenir se prépare, parfois, souvent, **dans l'inattendu**.

Notre canton attend l'Université là où son propre avenir se dessine et où il promet de rayonner. L'Université fait partie de nos projets d'avenir. Car elle compte parmi les forces vives qui répondent aux aspirations de toute une société et aux besoins de l'économie, laquelle permet de donner des contours aux rêves.

Merci à l'Université de contribuer à construire ce canton, dont les chemins d'évolution ne cesseront de nous étonner.

Merci à l'Université de prendre et **d'assumer le risque** d'être elle-même, dans une qualité qui ne cesse de mériter notre confiance.



Allocution de Mme Michèle Berger-Wildhaber

Présidente du Conseil de l'Université

« Parmi les autorités centrales de l'Université : le Conseil de l'Université »



Seule la version orale du 5 novembre 2005 fait foi

Monsieur le secrétaire d'Etat, Madame la cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports, Monsieur le recteur, Mesdames, Messieurs,

Le rectorat, le recteur, le Conseil de l'Université et le Sénat forment les quatre autorités centrales de notre Alma Mater. Si la direction de l'Université est confiée au recteur, le contrôle et le soutien de la direction appartiennent au Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université est formé de dix-neuf membres dont, en l'occurrence, une présidente, neuf membres externes à l'Université issus du monde culturel, économique et politique, des doyens et doyennes de faculté, ainsi que d'un représentant du corps professoral, un représentant des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, et deux représentants des étudiants, doctorants, auditeurs, désignés par leurs pairs.

Quant au rectorat et au Chef de la formation universitaire, ils assistent aux séances avec voix consultative.

Le Conseil de l'Université : un ancrage démocratique au sein de l'Université

Le Conseil de l'Université n'est pas un conseil d'administration. En effet, il n'a aucun pouvoir opérationnel ou stratégique. Son pouvoir réel se limite à un rôle consultatif tout en étant une force d'opposition en cas de désaccord avec la direction de l'Université. La loi sur l'Université, votée par le Grand Conseil, lui confère donc une mission de contrôle et de soutien de la direction en lui confiant des tâches spécifiques.

Le Conseil, dans son rôle complexe d'ancrage démocratique au sein de l'Université, se doit d'éviter toute ingérence dans des domaines réservés à la direction de l'institution. Certains membres du Conseil sont parfois fortement tentés d'appliquer, ou de mettre à profit, des expériences acquises de réorganisation d'entreprise ou de coupes sectorielles telles qu'ils les ont expérimentées en vue d'une gestion plus efficace. La concurrence du marché étant rude, elle nécessite très souvent des réactions rapides et ils le savent bien. Pour d'autres, au contraire, le modèle entrepreneurial de gouvernance fait peur parce qu'il symbolise la prédominance de l'économie sur les valeurs sociales et académiques. Des points d'ancrage les font néanmoins converger : ils savent que l'Université existe à travers ses professeurs et ses étudiants, qu'elle doit offrir de meilleures formations, mieux adaptées au marché de l'emploi, produire plus de connaissances et d'innovations et occuper une place plus importante dans la cité.

Il s'agit donc, pour le Conseil de l'Université, de trouver les points d'équilibre entre faire respecter l'héritage académique et oser des rénovations pour protéger l'institution, entre permettre des coopérations et garantir son universalité.



Le Conseil de l'Université : contrôle et soutien de la direction.

Le rôle de contrôle du Conseil de l'Université s'exerce par l'examen de la politique générale élaborée par le rectorat. Il doit également donner son avis sur le plan d'intentions quadriennal du rectorat, examiner le suivi du rapport d'activité et du degré de réalisation du mandat d'objectifs, proposer le recteur ou la rectrice à la nomination du Conseil d'Etat et nommer les vice-recteurs ou vice- rectrices. Il doit encore approuver le budget et l'attribution des ressources allouées à l'Université, ainsi que toute réaffectation importante de sa fortune.

La loi a voulu donner une autonomie de gestion à l'Université en lui confiant une enveloppe budgétaire. Le bon sens voudrait donc que seule une ligne figure au budget de l'Etat et que le Conseil de l'Université exerce un véritable contrôle budgétaire. Dans les faits, le budget est effectivement voté par le Conseil de l'Université, mais paradoxalement peut encore être modifié par le Conseil d'Etat jusqu'à son acceptation par le Grand Conseil. Dès lors, comment comprendre la notion de l'autonomie de gestion et celle la concurrence qui devrait donner aux responsables de l'Université le pouvoir de mettre en cause l'allocation des ressources et les pesanteurs institutionnelles? Nous profitons de votre présence, Madame la Cheffe du Département, pour relayer auprès du Conseil d'Etat, ce souhait de véritable autonomie budgétaire afin que l'Université soit davantage au service de la société par un financement concurrentiel qui dépendra uniquement de ses propres forces.

Le Conseil de l'Université exerce son rôle de contrôle en osant manifester sa force d'opposition aux propositions de la direction de l'Université. Sur tous les objets qui lui sont soumis pour approbation, le Conseil a toute liberté de faire des amendements. S'il y a une divergence entre les deux instances, il appartient au Conseil d'Etat de trancher. C'est une situation qui, heureusement, ne se rencontre que très rarement.

Le soutien, quant à lui, doit se traduire par un effort de cohésion. Il appartient à chaque autorité centrale de tirer à la même corde soit celle de mettre tout en œuvre pour garantir l'existence de notre Université cantonale. Il en va du maintien de nombreux emplois dans ce canton, d'une source de revenus non négligeables, du prestige d'être un canton universitaire qui peut se vanter d'offrir du personnel hautement qualifié en termes de promotion économique, de visibilité externe grâce aux nombreux professeurs qui voient leurs travaux non seulement couronnés de succès, mais encore gratifiés de prestigieux prix, ainsi que de sources de références dues à l'expérience acquise dans des domaines peu exploités encore. En effet, la conduite de l'Université ne peut s'exercer que si les autorités centrales s'unissent sur les visions du futur qui doivent s'inscrire dans un réseau de collaborations nationales, voire internationales. Elles doivent s'unir encore sur les priorités à dégager à l'interne afin que notre Université reste attractive. Chaque membre de la communauté universitaire, doit être conscient de la concurrence qui s'exerce entre les Hautes Ecoles, quels que soient leurs tailles et leurs renoms. Le marketing entre aujourd'hui aussi dans le concept de concurrence. Pour attirer les étudiants dans le nouveau cadre du système de Bologne, il faut montrer non seulement la volonté d'exiger l'excellence, mais également, un front uni et un climat de confiance réciproque. C'est un message que le Conseil de l'Université veut faire passer et c'est par l'exemple qu'il souhaite le démontrer.

Il appartient donc au Conseil de l'Université de soutenir le rectorat dans ses choix lorsque la concurrence est organisée en fonction de valeurs académiques, sociales et politiques exprimées dans des objectifs partagés et lorsque la coopération permet une



véritable mise en réseau. C'est dans cet esprit qu'il soutient le Plan d'intentions et qu'il appuie la mise en application de l'assurance qualité et du processus de Bologne au sein de l'Université.

Mais il est du devoir de la direction de se rappeler que c'est au travers d'une véritable stratégie d'information et de communication que l'Université peut adhérer aux choix opérationnels et structurels souhaités. Le Conseil de l'Université en est fortement persuadé. Il a traduit sa volonté par l'exigence d'une meilleure participation et d'une réelle consultation de la communauté universitaire dans le nouveau règlement d'organisation de l'Université, récemment approuvé par le Conseil d'Etat. Cependant, il est vrai aussi qu'une certaine discrétion s'impose parfois, car des fuites inopinées peuvent entraver un projet en cours d'élaboration.

Il convient donc, pour la direction, de mesurer le risque afin que les difficultés deviennent, grâce à une communication bien ciblée, des potentialités gagnantes.

Le Conseil de l'Université : une force de proposition

« L'avenir est notre affaire » a dit Denis de Rougemont. En effet l'avenir n'est pas le problème des autres. Il appartient donc, à chacun des membres de la communauté universitaire, de prendre son propre avenir en mains. Denis de Rougemont, avec beaucoup de sagesse, avait encore ajouté : « La décadence d'une société commence quand l'homme se demande « Que va-t-il m'arriver ?» au lieu de se demander « Que puis-je faire ? »

A cette question, le Conseil de l'Université tente de répondre en se présentant comme une force de propositions.

Le Conseil a accepté le Plan d'intentions en le liant à des mesures d'accompagnement. S'il s'est joint aux mesures proposées de suppression des chaires d'italien et de grec, il a néanmoins voulu que, pour l'étude de l'italien, les étudiants neuchâtelois soient intégrés dans le réseau romand et que des pourparlers soient engendrés avec le Tessin en vue de la création d'un Institut de l'italien. Il a également émis les trois recommandations suivantes : l'instauration d'un débat au niveau romand par le biais de la CRUS, la demande au Conseil d'Etat d'appuyer la CUS en vue d'une planification des compétences pour chaque université en Suisse, notamment celle de la gestion des petites branches, ainsi que l'encadrement des échanges des étudiants en leur facilitant l'accès aux transports publics.

D'autres propositions, en vue de l'établissement du Plan d'intention, ont également été suggérées. Certaines sont déjà mises en vigueur, comme la décision prise par le rectorat de mettre à disposition des assistants doctorants un financement spécial leur permettant de participer à des congrès ou colloques et la mise sur pied du Prix de la Ville de la Chaux- de-Fonds, qui vient d'être attribué à un étudiant, lors de la cérémonie des 30 ans de l'Institut de microtechnique. D'autres propositions ont été reprises, soit dans le Plan d'intentions, telle la mesure qui préconise la mise en place au niveau du master d'un système de bourses pour étudiants doués, soit transmise au service académique afin de trouver une solution pour mieux valoriser les compétences personnelles des étudiants et leur inculquer l'esprit d'entreprise, avant qu'ils n'entrent dans le monde du travail, et ce, en partenariat avec la Chambre Neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie.



Une autre proposition s'est concrétisée par la création d'une commission de réflexion financière chargée de plancher sur des pistes permettant de récolter des fonds extérieurs à l'institution et qui pourraient financer notamment des bourses pour étudiants doués et la recherche. Cette commission sera forcément amenée à suggérer, parmi ses pistes de réflexion, la défiscalisation du sponsoring privé en faveur de la recherche, sans quoi il n'y a pas d'intérêt majeur à faire un don sans retour sur investissement.

Le Conseil de l'Université : des choix politiques prioritaires s'imposent

Il m'appartient encore, avant de conclure, de dire combien le Conseil de l'Université est préoccupé par les coupes budgétaires, tant au niveau de la Confédération, que du Canton. Il s'interroge sur les conséquences engendrées par ces restrictions budgétaires au niveau de la formation alors que la matière grise est notre seule ressource pour un investissement durable, compétitif et original. Comment comprendre l'exigence des sacrifices qui touchera les investissements en matière de formation ? Et, par conséquent, prétéritera la mise en application du contrat d'objectifs voté par le Parlement pour une période quadriennale.

Or, renforcer la présence de l'Université signifie lui faire confiance, affronter les risques de la déraison scientifique, et investir économiquement, culturellement et affectivement dans son développement. Cela signifie dégager des capacités de financement nouvelles et durables. Des choix politiques prioritaires s'imposent : dépenser pour la formation c'est investir pour le futur!

« Nous voulons une Suisse qui gagne ! » dit le slogan de celles et ceux qui veulent sortir la Suisse de sa morosité économique.

« Nous voulons une Université qui gagne » dit le Conseil de l'Université, persuadé que le climat de morosité ne doit pas hypothéquer son avenir. Que notre Université soit en phase avec notre temps, en phase avec notre époque, en phase avec les grands défis de demain! Le changement fait partie de la vie y compris de la vie de l'Université.

Il appartient à la communauté universitaire de saisir la chance qui lui est offerte de donner forme aux changements nécessaires et de comprendre que l'Université vit d'échanges, qu'elle survit en se différenciant, qu'elle progresse dans la coopération.

Les membres du Conseil de l'Université sont convaincus que l'avenir et la créativité de notre canton sont étroitement liés à la vitalité de notre Université. Se remettre en cause, changer et oser l'innovation, c'est la meilleure manière de mettre en valeur l'essentiel : cette Université, ce lieu extraordinaire, où l'esprit peut souffler librement !

Je vous remercie de votre attention.



Propos de M. Baptiste Hurni, étudiant http://draco.unine.ch/documentmanager/files/autre/manifsacademiques/da05_hurni.pdf

Collation de doctorats honoris causa

M. Pierre Gresser Faculté des lettres et sciences humaines

M. Oystein Fischer
M. Hans-Joachim Güntherodt
Faculté des sciences

M. Christian Gouriéroux Faculté des sciences économiques

M. Eric Junod Faculté de théologie



Laudatio et présentation de Monsieur Pierre Gresser, Dr h.c. Dies Academicus, 2005

En proposant à l'Université de conférer le titre de docteur honoris causa à Pierre Gresser, la Faculté des lettres et sciences humaines entend manifester son estime au savant historien pour sa contribution pionnière à une histoire des écosystèmes et de l'exploitation de la nature au Moyen Age, pour sa promotion infatigable des activités inter jurassiennes et pour sa conscience de la dimension sociale du travail universitaire.

Depuis Besançon, où il est professeur d'histoire du Moyen Age à l'Université de Franche-Comté, et en mettant patiemment à profit les très vastes fonds d'archives de l'administration des deux Bourgognes, Pierre Gresser a construit en une trentaine d'années une œuvre qui suscite de plus en plus d'intérêt. Soucieux des liens entre les disciplines géographiques, archéologiques et historiques, il a reconstitué l'histoire des ressources naturelles et de leur gestion. Ce champ d'intérêt, longtemps tenu pour marginal, se révèle aujourd'hui plein d'avenir et fait de Pierre Gresser l'un des initiateurs d'une histoire médiévale de plus en plus attentive aux écosystèmes et aux relations entre l'homme et la nature.

Appartenant à une université proche du Jura, Pierre Gresser a promu dans la durée une histoire globale de la chaîne jurassienne, impliquant la collaboration de chercheurs suisses et français. Il a consacré beaucoup de son temps à l'université de Neuchâtel, par ses cours et ses conférences, tant à la Faculté des lettres et sciences humaines, que dans le cadre de l'Université du troisième âge.

Pierre Gresser est un universitaire conscient de la nécessité d'entrer en contact avec des publics variés pour leur faire accepter l'institution universitaire, tout en leur apportant des connaissances précises et problématisées. Cette activité grand public, il l'a utilisée à éclairer historiquement des réalités nouvelles et à dépassionner des sujets polémiques; en effet, depuis une quinzaine d'années, le Professeur Pierre Gresser consacre une part notable de son enseignement et de ses activités de conférencier au monde islamique.



Laudatio et présentation de Monsieur Oystein Fischer, Dr h.c. Dies Academicus, 2005

En proposant à l'Université de conférer le titre de docteur honoris causa à Oystein Fischer, la Faculté des sciences souhaite honorer un physicien mondialement reconnu pour ses contributions fondamentales à la compréhension de la physique de la matière condensée et pour la collaboration étroite qu'il a su maintenir avec les groupes de recherche de l'Institut de physique de l'Université de Neuchâtel actifs dans ce domaine.

Né à Bergen (Norvège) en 1942, Oystein Fischer a fait ses études de physique à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (62-67) et a obtenu le doctorat ès sciences en 1971 à l'Université de Genève. Les résultats obtenus durant sa thèse lui valent immédiatement sa nomination comme professeur assistant au Département de Physique de la Matière Condensée (DPMC) de l'Université de Genève. Dans la même institution, il est nommé professeur extraordinaire en 1974 et ensuite professeur ordinaire en 1977.

Les recherches du Professeur Oystein Fischer couvrent un vaste spectre de sujets en physique de la matière condensée: la physique des métaux, le magnétisme, la supraconductivité, les matériaux caractérisés par de fortes interactions électroniques, l'étude des surfaces par microscopie et spectroscopie à effet tunnel, pour ne citer que les plus importants. Plus spécifiquement, ses travaux ont contribué de manière déterminante:

- A la découverte de supraconducteurs "phase de Chevrel" avec des champs magnétiques critiques extrêmement élevés (jusqu'à 60 Tesla) ainsi que l'explication théorique du mécanisme microscopique responsable de ce phénomène.
- À l'élucidation du rôle central que jouent la dimensionnalité, l'anisotropie et les fluctuations thermiques dans les supraconducteurs à haute température critique, en particulier en relation avec la dynamique des vortex dans ces matériaux.
- Au développement de la microscopie et de la spectroscopie à effet tunnel aux très basses températures ainsi qu'à leur utilisation dans l'étude des cuprates (« supraconducteurs à haute température critique ») et des manganates (matériaux avec magnétorésistance « colossale »).

Ces travaux ont eu un impact décisif pour la compréhension de différents aspects de la physique de la matière condensée, en particulier des mécanismes microscopiques à la base du magnétisme et de la supraconductivité, et ont stimulé d'intenses activités de recherche au niveau mondial. Ils témoignent non seulement de la créativité et de l'originalité exceptionnelles de Oystein Fischer, mais révèlent aussi le talent d'un physicien capable d'identifier, par ses visions scientifiques, des domaines de recherche d'avenir.

Au moment de la mise au concours des pôles nationaux de recherche (PNR), Oystein Fischer a été l'initiateur du PNR « Materials with Novel Electronic Properties (MaNEP) » à la tête du quel il joue pleinement le rôle de directeur en inspirant continuellement de nombreux sujets de recherche. Autant à l'intérieur de MANEP que dans le cadre d'autres programmes de recherches nationaux et internationaux, le Professeur Oystein Fischer et son groupe ont eu des contacts scientifiques étroits avec les groupes expérimentaux de l'institut de physique de l'université de Neuchâtel dirigés par les professeurs Hans Beck (en physique théorique), Piero Martinoli (supraconductivité), Yves Baer et Philipp Aebi (spéctroscopie des électrons).



Laudatio et présentation de Monsieur Hans-Joachim Güntherodt, Dr h.c. Dies Academicus, 2005

En proposant à l'Université de conférer le titre de docteur honoris causa Hans-Joachim Güntherodt, la Faculté des sciences souhaite l'honorer pour son investissement déterminant dans le développement du domaine des nanosciences sur les plans national et international, pour son dévouement exemplaire à la formation universitaire, pour sa volonté de renforcer l'axe Neuchâtel-Bâle et pour son interaction bénéfique avec l'Institut de microtechnique de l'Université de Neuchâtel.

De nationalité allemande, le Docteur Hans-Joachim Güntherodt a débuté sa carrière par des études en physique à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich où il obtient son diplôme de physicien en 1963.

C'est dans cette même école qu'il réalise son mémoire sur le thème du transport électronique dans les métaux liquides. Parallèlement, il contribue, en tant que visiteur scientifique, à des travaux aux centres de recherche de Jülich (Allemagne) et de Karlsruhe (Allemagne).

En 1974, il est nommé professeur en physique et chef de département de l'institut de physique au sein de l'Université de Bâle.

Il enrichit son expérience industrielle lors d'un séjour au sein du centre de recherche d'IBM aux Etats-Unis, puis, plus tard au sein de l'institut de technologie à Tokyo.

Au niveau des responsabilités académiques, Monsieur Hans-Joachim Güntherhodt a assumé diverses fonctions: doyen de la Faculté des Sciences naturelles de l'Université de Bâle, recteur puis vice-recteur de recherche de cette même université. Et c'est en tant que professeur invité qu'il est accueilli à l'Université de Berlin.

Monsieur Hans-Joachim Güntherodt a multiplié les titres : président du groupe d'experts de la "technologie en Suisse", membre de la Commission pour la Technologie et l'Innovation (CTI), directeur du programme prioritaire suisse pour la technologie en micro et nanosystèmes, directeur scientifique du programme technologique "The Nanometer in Science and Technology of the 21st Century" (TOP NANO 21), directeur du "Pôle national de recherche".

Quelques 400 publications, parmi lesquelles un nombre important de parutions dans des revues de haute renommée scientifique comme "Nature" ou "Science".

Il a œuvré avec compétence et énergie pour promouvoir des programmes prioritaires de grande envergure (MINAST, TOP NANO21), le Pôle national de recherche et l'industrie allemande.

Hans-Joachim Güntherodt est devenu un leader incontestable dans le domaine des nanosciences.

Depuis plus de 15 ans, Monsieur Hans-Joachim Güntherodt est l'initiateur de nombreux projets de recherche communs avec les centres de recherches neuchâtelois et plus particulièrement avec l'Institut de microtechnique de l'Université de Neuchâtel et le Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique. Ces activités de recherche ont été menées dans le cadre du Fonds national et de la Commission pour la Technologie et l'Innovation.



Grâce à sa générosité, l'Institut de microtechnique de l'Université de Neuchâtel a pu obtenir des équipements de pointe.

Récemment, Monsieur Hans-Joachim Güntherodt a conduit le tout nouveau Bachelor en nanosciences de l'Université de Bâle pour lequel une collaboration avec l'Institut de microtechnique de l'Université de Neuchâtel a été incluse. Cette initiative a été saluée et soutenue de manière conséquente par la Conférence universitaire suisse.

Monsieur Hans-Joachim Güntherodt est également co-éditeur, avec le professeur Hans Beck (Institut de physique de l'Université de Neuchâtel), d'un ouvrage en 3 volumes intitulé "Glassy Metals".



Laudatio et présentation de Monsieur Christian Gouriéroux, Dr h.c. Dies Academicus, 2005

En proposant à l'Université de conférer le titre de docteur honoris causa à Christian Gouriéroux, la Faculté des sciences économiques souhaite lui manifester sa reconnaissance tant sur le plan scientifique que sur le plan humain et pour son importante contribution à l'étude statistique des données financières.

Le professeur Christian Gouriéroux est agrégé de mathématique et titulaire d'un Diplôme d'études approfondies de l'Université Pierre et Marie Curie. Il est également diplômé de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique. En 1982, il soutient une thèse d'Etat à l'Université de Rouen sur les Modèles à variables dépendantes limitées.

En 1972, il est assistant de recherche à l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique, de 1974 à 1976, professeur de mathématique à l'Ecole des Travaux Publics d'Abidjan, de 1976 à 1985, professeur assistant à l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economiques, enfin, de 1985-1988, professeur à l'Université des Sciences et Technologies de Lille. En 1988, Christian Gouriéroux revient à Paris. Nommé professeur à l'Université Paris Dauphine, il dirige jusqu'en 1993 le Centre de Recherche en Economie et Statistique, un des meilleurs centres de recherche mondiaux du domaine.

Depuis 1994, il dirige le laboratoire de Finance et Assurance du Centre de Recherche en Economie et Statistique. En 2001, il devient également professeur à l'Université de Toronto. Chronologiquement, ses contributions théoriques ont porté sur les anticipations rationnelles, les méthodes d'inférence statistique telles le « pseudo-maximum de vraisemblance » et « l'inférence indirecte » et les séries temporelles. Depuis le milieu des années quatre-vingt dix, finance et assurance sont ses domaines de prédilection : finance de marché, surveillance des risques, sélection de clientèle pour le crédit aux particuliers, structure par terme des taux d'intérêt et risque de crédit. J'arrêterai là cette énumération qui met en évidence l'importance des enjeux et la diversité des domaines auxquels Christian Gouriéroux s'est intéressé jusqu'à présent.

Comment faire brièvement état des travaux de Christian Gouriéroux autrement que par des statistiques ? Il a publié 18 livres principalement dans le domaine de séries temporelles, de l'économétrie de la finance et de l'assurance, mais aussi en théorie des sondages et en modélisation de variables qualitatives. Christian Gouriéroux a également publié 168 articles dont 12 dans la prestigieuse revue Econometrica. Il faut mentionner ici le nom d'Alain Monfort, professeur à l'Ecole Polytechnique de Paris et à l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economiques avec lequel il a co-rédigé cinq ouvrages et plus 52 articles scientifiques au cours des vingt-cinq dernières années. Christian Gouriéroux assure une importante activité d'enseignement et de direction de thèses. Il a encadré à ce jour 19 thèses de doctorat.

Christian Gouriéroux connaît également bien la Suisse. Depuis 1995, il a participé à plusieurs reprises au 3^e cycle romand en gestion d'entreprise en temps que conférencier invité. Il a enseigné dans le programme doctoral FAME. Depuis 2002, il est membre du comité scientifique du National Center of Competence Research (NCCR) Finrisk. Depuis 2000, il enseigne dans le postgrade en statistique de notre Université où il partage ses connaissances et son expérience avec enthousiasme. Enfin, en 2001, il m'a fait l'honneur de participer, comme membre du jury, à la soutenance d'une thèse dont j'assurai la direction.



Son rayonnement scientifique est immense. Il est éditeur associé d'une dizaine de journaux scientifiques dont Econometrica, Economic Theory et la Review of Economic Studies. Il a également obtenu de nombreuses distinctions honorifiques. Citons en quelques-unes : Docteur Honoris Causa de l'Université de Mons-Hainaut, Médaille d'argent du Centre National de la Recherche Scientifique, médaille d'or de la société française de statistique, prix Koopman en théorie économétrique, 'grand conférencier' de l'Université de Montréal.

Son prestigieux curriculum vitae ne fait pas de Christian Gouriéroux une personne enfermée dans ses recherches. Homme d'esprit, ouvert sur le monde, volontiers espiègle, c'est un amateur très avisé d'art africain.



Laudatio et présentation de Monsieur Eric Junod, Dr h.c. Dies Academicus, 2005

En proposant à l'Université de conférer à Eric Junod le titre de docteur *honoris causa*, La Faculté de théologie entend manifester son estime au savant historien, patristicien et philologue pour ses contributions variées au rayonnement d'une théologie critique dans nos facultés, universités et cités.

Monsieur Eric Junod est Professeur ordinaire d'Histoire du Christianisme à la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne ainsi que Professeur ordinaire de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et directeur de son Collège des Humanités.

Licencié en théologie de la Faculté autonome de théologie de l'Université de Genève, il a poursuivi sa formation à la Sorbonne où il a obtenu un doctorat de 3è cycle en lettres grecques. À Rome, il a obtenu un Diplôme en paléographie grecque à la Scuola Vaticana di paleographia e Diplomatica; il a été membre de l'Institut Suisse. Il a ensuite été attaché de recherches puis chargé de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique. Il a obtenu le titre de Docteur en théologie à Genève en 1979. Il a été nommé Directeur d'études associé à l'Ecole pratique des Hautes études, section Sciences religieuses. Il est ainsi devenu un spécialiste de l'histoire du Christianisme ancien, des Pères de l'Eglise et de la littérature apocryphe chrétienne.

Nommé Professeur ordinaire d'Histoire du Christianisme à Lausanne en 1981, il accepta aussitôt des suppléances à Genève, à Fribourg et à Neuchâtel où il enseigna régulièrement, encore dans l'année académique 2004-2005. Il a aussi été professeur invité à l'Université Laval (Québec) et Visiting scholar à la Harvard University.

En 1987, il assume la charge de doyen de la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne puis celle de vice-recteur en 1991 et, enfin, celle de recteur de l'Université de Lausanne de 1995 à 1999.

Enseignant fort respecté, collègue apprécié, Eric Junod est un chercheur à qui l'on doit plusieurs éditions et traductions de textes bibliques, apocryphes et patristiques. Il a publié de très nombreux articles et contributions. Il a beaucoup collaboré avec les autres disciplines de la théologie, en particulier avec la théologie pratique, par des apports à ses formations de 3è cycle qui ont été publiés dans les volumes collectifs.

Dans l'année 2002-2003, le Professeur Eric Junod a accepté le mandat des rectorats du Triangle azur consistant dans l'étude et la mise en pratique d'une restructuration des facultés de théologies de Genève, Lausanne et Neuchâtel. C'est à ses efforts et au rapport qu'il a élaboré avec un représentant de chacune des facultés de Genève et Neuchâtel, qu'une présence théologique est aujourd'hui encore établie dans chacune de nos universités et, en particulier, à Neuchâtel.



Présentation du Trio for Two



Trio for Two: une atmosphère musicale hors du commun...

Ce sont deux jeunes musiciens, *Kamilla Schatz* au violon et *Emil Rovner* au violoncelle et au baryton basse, qui forment le **Trio for Two**... Traditionnellement, ils interprètent des morceaux du répertoire classique et contemporain en tant que solistes accompagnant des orchestres majeurs ; ils peuvent également se transformer en musiciens de chambre à l'occasion de festivals internationaux.

Les deux musiciens sont également fascinés par les possibilités artistiques permettant de présenter de la musique de périodes différentes en combinant le violon avec le baryton et le violoncelle, ces deux instruments étant utilisés par une seule personne. Une autre des spécialités du *Trio for Two* réside dans la juxtaposition d'antiques chansons traditionnelles (en espagnol, hébreux, russe, basque ou même arménien) et la musique instrumentale de la Renaissance, des périodes baroque et romantique et du présent. Leur virtuosité et les sonorités multicolores de leurs arrangements originaux ont déjà séduits de nombreux publics à travers l'Europe.

Le *Trio for Two* doit son nom à la composition éponyme écrite pour eux par un compositeur russe, Evgeny Schcherbakov.

A l'occasion du Dies academicus de l'Université de Neuchâtel, le *Trio for Two* interprétera des chants séfarades du Moyen Age ainsi que des duos de Béla Bartók.

